



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-855

Objet : Saint-Sébastien-sur-Loire – 55 avenue de la Martellière – Classement de deux parcelles

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2022-261 du 16 février 2022 relative à l'acquisition des parcelles cadastrées DM115 et 116 situées 55 avenue de la Martellière à Saint-Sébastien-sur-Loire en vue de régulariser l'alignement prescrit au permis de construire,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elles correspondent à une partie du trottoir de l'avenue de la Martellière à Saint-Sébastien-sur-Loire,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Saint-Sébastien-sur-Loire – 55 avenue de la Martellière – Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées DM115 et 116.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **30 AOUT 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

04 SEP. 2023